



**Compte rendu de la réunion du CEF**  
**du 12/08/16 à Court-Saint-Etienne**



**Présents** : F. Grosjean (Président), O. Deresteau (Secrétaire), G. De Moyter (Trésorière), M. Valentini, D. Kok, A. Dequinze, JM-M. Cuvelier.

**Absents excusés** : JF Deboucq, L. Heine, G. Denis, C. Vandewijngaert

La séance est ouverte par une minute de silence, en mémoire à Francis POLIART, président du HAINAUT et vice-président fédéral, qui a marqué la fédération par son engagement et dévouement depuis de nombreuses années.

### **1. ADPES**

Le dossier a bien été reçu par Md BIDAINE, à l'ADEPS. Un complément de renseignement, réalisé avec l'aide des juristes de l' AISF, viendra compléter notre demande.

### **2. Situation financière.**

Geneviève présente la situation des comptes. La situation est positive mais pas excessive. La rigueur sera toujours de vigueur.

### **3. Assurance**

Vu la méthode de gestion des dossiers, en directe Joueur-Assurance, le CEF ne sait assurer pleinement le suivi de ces dossier. Dès janvier, cela devrait changer positivement.

### **4. Composition des divisions fédérales**

Constatant le forfait de 2 équipes (Honneur & 1 Fédéral), le CEF procède à des modifications Afin de pallier aux 2 places disponibles. Les divisions fédérales sont ainsi complètes et validées par le CEF.

### **5. Annuaire 2016-2017**

Les annuaires devraient être disponibles le W.E. du 18 septembre.

Les données des provinciales doivent être rentrées au secrétariat fédéral pour fin août.

### **6. Organisations de la saison 2016-2017**

Toutes les dates et salles sont définies pour les organisations fédérales. Attention toutefois au fait que le championnat fédéral double se déroulera avant le championnat fédéral série A.

Bilan du déplacement à Alençon est très positif. Notre participation à ce tournoi est reconduite. Le CEF attends la date définitive pour l'édition 2017.

### **7. Divers**

- Chaque provinciale est libre de composer son horaire pour les tournois fédéraux.
- Il est rappelé qu'un joueur est libre de transfert après 3 années d'arrêt.
- Le nombre d'annuaires est déterminé pour la commande auprès de l'imprimeur.

Le secrétaire, Olivier DERESTEUAU